



Etrembières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- COMMUNE D'ETREMBIÈRES - RÉVISION NUMÉRO 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME CONJOINTEMENT A LA MISE EN PLACE DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE L'ANCIENNE ÉGLISE

La maire de la commune d'Etrembières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 153-19 et s. et R 153-8 et s.,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants,

Vu l'ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu la circulaire de Monsieur Le Préfet de la Haute-Savoie en date du 3 février 2017 relative à la dématérialisation des registres d'enquêtes publiques,

Vu la délibération n° 2022_04_20 en date du 11 avril 2022 prescrivant le lancement de la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation,

Vu la délibération n° 2023_12_70 en date du 11 décembre 2023 actant la tenue du débat, au sein du Conseil Municipal, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2024_12_65 en date du 16 décembre 2024 actant la tenue d'un second débat, au sein du Conseil Municipal, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2025_03_11 en date du 10 mars 2025 du Conseil Municipal arrêtant le projet de révision générale n° 2 du Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation,

Vu les pièces du dossier de révision générale n°2 du Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique, comprenant le dossier du projet de PLU arrêté, les avis des personnes publiques associées et consultées,

Vu la décision n° E25000076 / 38 en date du 8 avril 2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant Monsieur Gilles Franck, officier supérieur de l'Armée de Terre en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur,

Vu l'arrêté du Maire n°25-48 en date du 12 mai 2025, ordonnant l'ouverture de l'enquête publique sur la procédure de révision générale n°2 du Plan Local d'Urbanisme conjointement à la mise en place du périmètre délimité des abords de l'ancienne église.

Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique relative à la procédure de révision générale n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conjointement à la mise en place du périmètre délimité des abords de l'ancienne église, pour une durée de 42 jours, **entre le jeudi 19 juin et le mercredi 30 juillet 2025 inclus.**

L'enquête a pour objectif d'informer et de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de révision générale n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conjointement à la mise en place du périmètre délimité des abords de l'ancienne église.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal d'Etrembières aura compétence pour prendre la décision d'approbation du nouveau plan local d'urbanisme révisé.

Dates et lieux de l'enquête

Le dossier relatif à l'enquête est tenu à disposition **du jeudi 19 juin au mercredi 30 juillet 2025 inclus.**

Lieu : mairie d'Etrembières - 59 place Marc Lecourtier 74100 Etrembières.
Jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, soit :

- lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- mercredi de 13h30 à 17h30 ;
- jeudi de 13h30 à 18h30 ;
- vendredi de 9h à 12h.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune d'Etrembières : www.etrembieres.fr

Identité de la personne responsable du projet

Des informations pourront être demandées en Mairie d'Etrembières auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Madame Anny MARTIN, maire de la commune.

Nom du Commissaire Enquêteur

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné M. Gilles FRANCK, officier supérieur de l'Armée de Terre en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur pour mener l'enquête susvisée.

Permanences du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public :

- **Jeudi 19 juin** de 14h00 à 18h30 à la mairie
- **Vendredi 27 juin** de 09h00 à 12h00 à la mairie
- **Lundi 21 juillet** de 09h00 à 12h00 à la mairie
- **Lundi 21 juillet** de 13h30 à 17h00 **à la salle des fêtes du Pas de l'Echelle (160, chemin de Veyrier 74100 Etrembières)**
- **Mercredi 30 juillet** de 13h30 à 17h00 à la mairie

Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre d'enquête (registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur), mis à disposition du public dans les lieux de l'enquête.

Un registre numérique sera également ouvert sur le site internet de la commune.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par voie postale (Mairie d'Etrembières - 59 place Marc Lecourtier 74100 Etrembières) à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée : enquetepubliqueplu@etrembieres.fr

Conclusions du Commissaire Enquêteur

Le rapport et ses conclusions pourront être consultés par le public à la mairie d'Etrembières, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public (ils seront également publiés sur le site internet), ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Savoie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.